

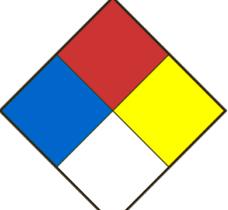


## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit ANISOLE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique $C_6H_5OCH_3$		Numéro MAT AR-0929	Masse molaire 108,14
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes ANISOLE ANHYDROUS, METHOXYBENZENE, METHYL PHENYL ETHER, PHENYL METHYL ETHER			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h	
Téléphone en cas d'urgence	418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2024-03-18	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	<p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2</p> <p>Liquides inflammables catégorie 3</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2</p>
<b>Mention d'avertissement</b>	<p>ATTENTION</p>
<b>Mentions de danger (H)</b>	<p>H226 Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p>
<b>Conseils de prudence (P)</b>	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.</p> <p>P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.</p> <p>P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.</p> <p>P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p>
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	<p>NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)</p>
	<p><b>Santé</b> 2</p> <p><b>Inflammabilité</b> 2</p> <p><b>Réactivité</b> 0</p> <p><b>Spécial</b></p>

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%P/P)
Anisole	100-66-3	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Lésions cutanées. Maux de têtes. Vertiges. Nausée et vomissements. Fatigue. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Oui
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, alcool ou mousse de polymère.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Donnée non-disponible.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	La vapeur peut parcourir une grande distance et s'enflammer sur des sources d'ignition tels que des chauffeuses, des appareils électriques, cigarettes, étincelles, etc.. Les contenants exposés au feu peuvent exploser. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	--

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant bien fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité, des produits combustibles et incompatibles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles). Protéger des rayons du soleil. Protéger des rayons du soleil.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Assurer une bonne aération. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Anisole	100-66-3	VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. LEP Colombie Britannique
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

<b>Ventilation</b>	Hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Apparence</b>	Incolore à jaune.
<b>Odeur</b>	Douce et aromatique, odeur anisée.
<b>Seuil olfactif</b>	Données non disponibles
<b>pH</b>	Sans objet.
<b>Point de fusion / congélation</b>	-37°C
<b>Point initial d'ébullition</b>	154°C
<b>Plage d'ébullition</b>	Données non disponibles
<b>Point d'éclair</b>	51°C
<b>Taux d'évaporation</b>	Données non disponibles
<b>Inflammabilité</b>	Oui
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)</b>	0.34%
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)</b>	6.3%
<b>Tension de vapeur</b>	10.0 mm @ 42.2°CmmHg
<b>Densité de vapeur</b>	3.72-
<b>Densité</b>	0.995g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau. Miscible dans l'alcool et l'éther.
<b>Coefficient de partage--n-octanol/eau</b>	Données non disponibles
<b>Température d'auto-inflammation</b>	475°C
<b>Température de décomposition</b>	Données non disponibles
<b>Viscosité</b>	1.52 cP @ 15°C cps.

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. Produit inflammable, peut s'enflammer avec source d'ignition, si température au-dessus du point d'éclair.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Sensible à la chaleur.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles. Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des peroxydes explosifs.
<b>Conditions à éviter, y compris les décharges d'électricité statique, les chocs et les vibrations</b>	Ce produit absorbe rapidement l'humidité de l'air. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Réagit avec l'air pour former des peroxydes. Éviter l'accumulation d'électricité statique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les acides forts, la chaleur et l'humidité.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Vapeurs toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### ANISOLE

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion et contact cutané.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
<b>- Yeux</b>	Irritation et larmolement.
<b>- Peau</b>	Irritation et dermatite. Il peut causer des rougeurs, de la desquamation et des fissurations.
<b>- Respiration</b>	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, somnolence, nausées et vomissements.
<b>- Ingestion</b>	Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux, lésions au foie, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, somnolence, convulsions, nausées et vomissements.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Sensation de brûlure, dermatite, troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, somnolence, irritabilité, faiblesse musculaire, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - 3700 mg/kg. DL50 Cutanée: Donnée non disponible.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 inhalation - Rat 6.5 mg/L - 4 h

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<b>Écotoxicité</b>	Toxicité pour les poissons: CL50 - Danio rerio (poisson zèbre) - > 1 mg/l - 96 h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: Daphnia (Daphnie) - 11.05 mg/l - 24 h.
<b>Persistence et dégradation</b>	Biodégradabilité aérobie - Durée d'exposition 14 jr: 56%. Facilement biodégradable.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>Autre effets nocifs</b>	Donnée non disponible.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	2222
Appellation réglementaire	ANISOLE
Classification du TMD	3 Liquides inflammables
Groupe d'emballage	III
Indice de quantité limitée	5L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Liquides inflammables catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2
---------------	---

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2024-03-18